

n° 104 | SEPTEMBRE 2023

La revue des
propriétaires privés

Notre Forêt

DOSSIER
CAP FILLIÈRE

Île-de-France
Centre-Val
de Loire

Sommaire

- Actualités
- Nos stagiaires ont de l'avenir
- L'équilibre forêt-gibier
- Seine-et-Marne : mobilier urbain en bois local
- FAQ Sylvicole



Notre forêt Île-de-France Centre-Val de Loire

Publication : CNPF IFC

Centre National de la Propriété Forestière
DR. Île-de-France Centre-Val de Loire
5, rue de la Bourrie Rouge - CS 52349
45 023 ORLÉANS Cedex 1
02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr
Site-web : ifc.cnpf.fr.

Directeur de la publication :

Jean-Pierre PIGANIOL

Rédaction & mise en page :

Léa BOUBET

Impression : Prevost Offset

ISSN : 1953-1923

Dépôt légal : Septembre 2023

Photo de couverture :

Sylvain Gaudin © CNPF

Avec la participation financière de :

Chambre d'agriculture Île-de-France
Syndicat des forestiers privés d'Île-de-France
Union Régionale des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire
Velbois

Avec le soutien de :

La région Centre-Val de Loire
Le FEADER de l'Union Européenne

Abonnement :

Cette revue vous a été adressée sur base d'informations cadastrales. Si vous ne souhaitez plus être destinataire, il vous suffit de l'exprimer auprès du CNPF IFC.



Certifié PEFC

Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

ÉDITO

La Région Centre-Val de Loire s'engage pour la forêt

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire a adopté fin juin une « Stratégie régionale pour la Forêt à l'horizon 2030 dans le contexte du changement climatique ». Cette série de mesures a été élaborée en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois.

Une preuve de l'importance de l'avenir de nos forêts

Saluons le vote unanime des élus du Conseil Régional en faveur de cette Stratégie, toutes tendances politiques et sensibilités écologiques confondues : une preuve de l'importance de l'avenir de nos forêts et des services qu'elles rendent à la société tout entière. Avenir qui dépend en premier lieu de vous propriétaires et des moyens qui vous seront donnés.

En effet, cette volonté politique affichée par la Région en faveur de la forêt atteindra ses objectifs ambitieux si et seulement si elle est assortie d'un budget à la hauteur de cette ambition.

Laurence de GRESSOT

Présidente de Fransylva Centre-Val de Loire



Léa Boubet © CNPF

Arrivée & départ dans l'équipe du CNPF IFC

Raphaël Trembleau © CNPF



Mathis LEROY a rejoint l'équipe au mois de juillet en tant que technicien forestier territorial pour la Seine-et-Marne. Originaire de l'Aisne, Mathis travaillera en binôme avec Raphaël TREMBLEAU, et particulièrement sur des actions de regroupement foncier avec le Département 77. Il sera également disponible pour les actions suivantes :

- Visite conseils - reboisement par plantation ou enrichissement, mobilisation des bois, amélioration ou création de desserte forestière, recherche d'exploitant forestier ou de gestionnaire forestier, etc.

- Diagnostic climatique - formé aux différents outils CNPF d'aide à la décision (BioClimSol, Archi, etc.), Mathis sera en mesure d'aider les propriétaires face aux risques climatiques notamment dans les choix des essences adaptées, les itinéraires de gestion sylvicole adéquats, la lutte contre le risque incendie, etc.

N'hésitez pas à le contacter au 06.62.44.51.27 ou à mathis.leroy@cnpf.fr

Marine Lauer © CNPF



Léa BOUBET quitte le CNPF IFC dès la fin du mois, pour de nouvelles opportunités professionnelles au sein de l'équipe d'Orléans Métropole, en tant que responsable de la cellule patrimoine arboré et espaces naturels.

Durant plus de 5 ans au CNPF, Léa a coordonné et animé le grand projet de territoire « Du peuplier pour l'avenir » avec l'accompagnement de 340 ha de peupleraies replantées et la publication d'un guide technique.

Communiquante, elle a notamment contribué au développement et à la métamorphose graphique de nos outils phares de communication : la présente revue « Notre Forêt », la newsletter « Nouvelles des Forêts », le site-web du CNPF IFC, et plus récemment, la

refonte complète de la documentation technique.

Enfin, Léa a créé et animé un grand jeu nature à destination des scolaires : l'IBP Kids où le temps d'une journée, les élèves se plongent dans la peau d'un forestier et réalisent des observations pour mieux intégrer la biodiversité dans la gestion.

L'ensemble de l'équipe du CNPF IFC souhaite à Léa une bonne continuation dans ses nouveaux horizons de vie.

Nos stagiaires ont de l'avenir

Le CNPF IFC encadre de nombreux étudiants chaque année. Retour sur une belle expérience

Encadrer un stagiaire BTS est une expérience réciproquement enrichissante, permettant de garder le contact avec la nouvelle génération, afin de leur transmettre des années d'expériences techniques du CNPF.

Un échange technique bénéfique

Le stage est un premier pas dans la vie active et doit proposer un sujet précis et concret afin d'enrichir l'étudiant en validant ses connaissances pratiques. Le rapport de stage, quant à lui est un livrable à valeur ajoutée qui va servir au propriétaire forestier mais également au CNPF. Ainsi, le CNPF IFC a accueilli, pendant 8 semaines, Thomas BISSON pour son stage de BTS gestion forestière.

Un cas concret

Thomas s'est penché sur la description d'une propriété de 20 ha,

gérée depuis 1997, en conversion vers la futaie irrégulière. Pour cela, il s'est formé aux outils CNPF tels que la clef de typologie des peuplements, l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), la cartographie sur QGIS et la clef DEPERIS du DSF.

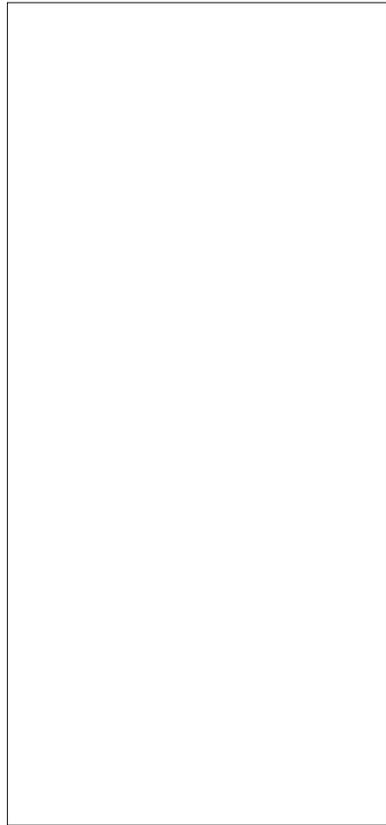
Des résultats concluant

Les taillis de charme présentent une réserve de chênes, à dominance de 40 % de Bois moyens et 43 % de Gros Bois, avec une surface terrière d'environ 11 m²/ha.

Sur une surface étudiée de 17 ha :

- + 50 trouées de régénération ont été repérées dont une majorité en chêne sessile ;
- 15% de la surface a été régénéré en 25 ans, du stade fourré à perchis, avec 2 coupes jardinatoires réalisées.

Réalisé à partir d'un échantillon-



nage de 200 arbres pris sur 40 placettes, l'état sanitaire montre que 15% des chênes sont dépérissants, dont 75% sont des chênes pédonculés.

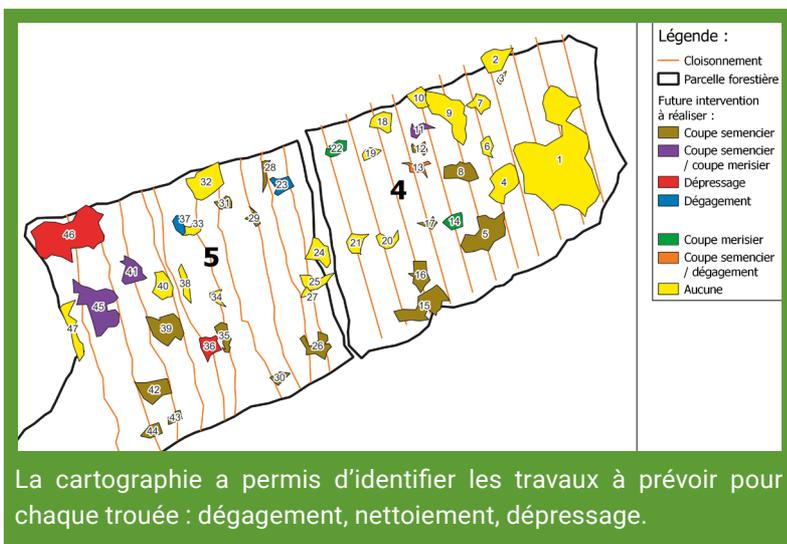
L'IBP classe la propriété sur un niveau de biodiversité de moyen à assez fort. Une amélioration prévoit d'augmenter la proportion de très gros bois vivants, de gros bois morts sur pied et au sol ; et de milieux ouverts florifères.

Suite à ce travail complémentaire aux données de l'Association Futaie Irrégulière, le propriétaire pourra réaliser et affiner le programme de coupes et de travaux de son Plan Simple de Gestion.

Le CNPF IFC remercie chaleureusement Thomas pour son travail précis et abouti ; et lui souhaite de belles perspectives forestières.

Bruno JACQUET

Technicien Forestier Territorial, secteur Indre et encadrant de Thomas BISSON



La cartographie a permis d'identifier les travaux à prévoir pour chaque trouée : dégagement, nettoyage, dépressage.

L'équilibre forêt-gibier

Partage d'une méthode simple, pratique et efficace !

Le 2 juin dernier s'est tenue une réunion sur la méthode Brossier-Pallu, co-organisée par le GDF 41 et le CNPF IFC, à Saint Martin des Bois dans le Loir-et-Cher, lors de laquelle se sont réunis une quinzaine de propriétaires, gestionnaires et acteurs de la filière. L'objectif était d'échanger sur la thématique de l'équilibre forêt/gibier. Autrement dit, comment améliorer sa gestion et son organisation pour optimiser les coûts d'entretien et de régénération des forêts : un nouveau regard prôné par les organismes de gestion forestière.

De la théorie...

La matinée a été consacrée à la découverte de la méthode Brossier-Pallu. Les animateurs du CNPF IFC et du GDF 41 ont présentés des éléments théoriques sur l'identification et la quantification des dégâts de gibiers.

La clef de voute de cette méthode repose essentiellement sur la bonne coordination entre le propriétaire, le représentant des chasseurs et le forestier.

Il apparaît primordial que tous ces acteurs soient réunis pour communiquer, comprendre et analyser ensemble l'impact et

l'importance du gibier sur la propriété. Cette matinée fut l'occasion d'échanges constructifs entre acteurs forestiers et propriétaires, notamment sur les différents moyens de mise en œuvre ainsi que les difficultés rencontrées.

... à la pratique

La seconde partie de cette journée s'est concrétisée sur le terrain, dans la propriété de l'Abbaye Saint Georges. C'est en forêt que les représentants des propriétaires et des chasseurs ont présenté les spécificités de la propriété : une forêt d'environ 80 ha. Cette propriété dont la gestion est suivie par un Plan Simple de Gestion (PSG), est constituée de peuplements feuillus en régénération, et marquée par une présence affirmée de grands gibiers tels que des sangliers et cervidés.

L'objectif de cette phase de terrain était d'apprendre à identifier, in situ, les différents dégâts de gibiers tels que les abrouissements, écorçage, etc. Les observations ne se sont pas portées uniquement sur les arbres, les participants ayant également pu apercevoir une biche ainsi qu'une bécasse en milieu naturel : cristallisation de la biodiversité qui passionne chaque forestier.

Aller plus loin

Le guide pratique de l'équilibre Forêt - Gibier



Comment établir ou rétablir un équilibre Forêt - Gibier



Pour en savoir plus sur la méthode Brossier-Pallu, le guide est accessible gratuitement sur la plateforme equilibre-foret-gibier.fr

Venez vous former !

Riche de ces échanges, cette réunion s'inscrit plus globalement dans le programme de développement de vulgarisation du CNPF IFC, qui organise chaque année une trentaine de réunions forestières gratuites sur divers sujets techniques et sylvicoles. N'hésitez pas à assister et participer à ces journées de partage !

Vous avez loupé le coche ? Pas d'inquiétude, le GDF 41 organise pour ses adhérents, le 22 septembre prochain, une journée dans la forêt du bois Landry : une forêt test et un bel exemple local de la mise en application de la méthode Brossier-Pallu.

Évaëlle BOURDAIS

Technicienne Forestière Territoriale
Secteur Loir-et-Cher Nord

Le programme CAP FILIERE

Une chance pour les forestiers

Pour sa 5ème programmation (2023-2027), le dispositif d'aide de la Région Centre-Val de Loire à la filière forêt-bois met davantage l'accent sur le soutien à la gestion forestière. Ce dossier spécial vous en trace les grandes lignes.

Une forte volonté régionale

Le 29 juin 2023, en sa séance plénière, et donc en présence de l'ensemble des élus régionaux, le Conseil Régional Centre-Val de Loire a adopté à l'unanimité une stratégie « Ambition forêt 2030 – Mobilisation de la filière forêt-bois dans le contexte du changement climatique », qui est déclinée au travers de la 5ème génération du CAP FILIERE forêt-bois.

Ce programme, co-construit entre les acteurs régionaux, réunis sous l'égide de FIBOIS, et la Région Centre-Val de Loire, identifie 4 axes d'actions :

- Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux ;
- Appuyer les projets de développement des entreprises de la filière ;
- Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt ;
- Adapter la forêt au changement climatique.

Ces axes d'actions se traduisent chacun en plusieurs mesures ciblées qui peuvent faire l'objet

d'un soutien financier de la Région.

Une place plus importante pour la forêt

Le programme CAP FILIERE forêt-bois 2023-27 enrichit son soutien à l'amont de la filière, notamment en direction des propriétaires et gestionnaires forestiers. L'objectif est triple :

- Augmenter l'offre de bois disponible pour l'aval ;
- Renforcer les modalités de gestion durable des forêts ;
- Aider les forestiers à faire face au défi du changement climatique.

Soutien à l'amont de la filière, notamment en direction des propriétaires et gestionnaires forestiers

Cette forte volonté politique d'aider les forestiers s'est traduit par la désignation de la délégation Île-de-France Centre-Val de Loire du CNPF (CNPF IFC) comme co-animateur du programme, aux côtés de FIBOIS Centre-Val de Loire, et par une place plus importante laissée aux mesures de soutien à la forêt et aux forestiers.

Dossier complet rédigé par
Gaël LEGROS
Directeur CNPF IFC

Abonnez-vous à **Notre forêt**

Notre Forêt ne reçoit plus de financements publics externes, souscrivez un abonnement de soutien : 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°. Retournez ce coupon au CNPF IFC, 5 rue de la Bourie Rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1, accompagné d'un chèque de 40€ à l'ordre de l'agent comptable du CNPF.

Nom Prénom

Adresse

Souscrit un abonnement de soutien à la revue **Notre Forêt** pour 2 ans (8 numéros) à 40 €

Date : / / 2023

Recevoir une facture : Oui / Non

Des aides directes à l'investissement

4 types soutiens financiers régionaux

La Région Centre-Val de Loire va apporter son soutien financier à 4 types d'investissements forestiers.

Création de desserte forestière

La Région reprend à compter de 2023 la gestion complète de ce dispositif de financement des dessertes forestières par le FEADER (Union Européenne). Une enveloppe de près de 1,7 M€ est disponible pour les 4 prochaines années, pour tout type de propriétaires forestiers (publics comme privés). Les travaux de création et de mise au gabarit de routes, de création de pistes de débardage, de places de dépôt et retournement, ainsi que les travaux de résorption de points noirs, sont notamment éligibles.

Le taux d'aide applicable est de 50%, majoré à 65% pour les projets s'inscrivant dans un schéma de desserte en vigueur.

Les dossiers ne seront éligibles qu'à partir d'une aide de 10 000 €.

Aides aux documents de gestion durable volontaires

La Région soutiendra la rédaction de documents de gestion durable volontaires (Plans Simples de Gestion volontaires, Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles ou Règlement Type de Gestion). Ces documents devront être accompagnés d'une carte des peuplements et d'un programme de coupes et travaux. Les propriétaires souhaitant bénéficier de cette aide devront s'engager dans un processus de certification forestière (PEFC ou FSC).

50% des frais de rédaction de ces documents seront pris en charge par la Région, à concurrence

d'un coût maximal de 2 000 €, soit une aide maximale de 1 000€.

Cette aide sera directement déduite de la facture du document de gestion établi par un gestionnaire forestier (expert forestier, coopérative forestière, gestionnaire forestier professionnel).

Soutien à la filière populicole

Cette aide prendra le relai du dispositif « Du peuplier pour l'avenir » et s'appliquera à l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. Opérationnelle dès la saison 2024, elle permettra de prendre en charge :

- 25% du coût d'un reboisement en peuplier ;
- 80% du coût d'un reboisement de parcelles populicoles abandonnées, sans valeur économique.

Elle sera cumulable avec les mesures de la charte « Merci le peuplier ». Les modalités pratiques de dépôts des dossiers sont en cours d'élaboration : elles seront communiquées par le CNPF dès cet automne.

Création d'un réseau régional d'îlots d'avenir

Afin de chercher à connaître les essences qui demain sauront résister aux climats plus chauds et secs, le CNPF IFC souhaite tester, en conditions réelles de gestion forestière, de nouvelles essences et provenances d'arbres. Ces tests prennent la forme de plantations de petites parcelles (0,5 à 2ha) appelées « îlots d'avenir ».

Pour mettre en place un réseau complet d'îlots d'avenir sur l'ensemble du Centre-Val de Loire, la Région prendra en charge 70% du coût de la plantation d'un îlot, plafonné à 7 150 € (soit une aide maximale de 5 005 €). Le diagnostic préalable d'implantation de ces îlots ainsi que le suivi scientifique seront assurés par les techniciens et ingénieurs du CNPF IFC.

Si vous êtes intéressé, faites-le savoir à votre interlocuteur habituel au CNPF IFC

Un soutien au développement forestier

Animer le renouvellement forestier appuyé sur la recherche

De nouvelles actions du CNPF seront financées par la Région pour aider plus de propriétaires à faire face à l'ampleur des problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Relever le défi de la connaissance

Appliquer une gestion durable de la forêt dans un contexte d'incertitude plus marqué face aux risques nécessite de poursuivre les travaux de recherche, et de transférer ces enseignements vers les praticiens, propriétaires et gestionnaires forestiers. La Région, au travers du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) continuera à soutenir le CNPF pour ses actions de vulgarisation et transfert de connaissances vers les propriétaires et gestionnaires forestiers privés, par le biais de ses supports habituels : réunions de vulgarisation, revue, réseaux de communication, documentation technique, etc.). Ces actions pourront s'appuyer sur les groupes de progrès (CETEF, GEDEF, GVF...) pour un relai plus efficace auprès des propriétaires forestiers.

Poursuivre les travaux de recherche, et transférer ses enseignements vers les praticiens

Appliquer une gestion durable passe également par de bons outils de diagnostics. Le CNPF, grâce au soutien de la Région, pourra vous apporter gratuitement et plus facilement un appui sur des diagnostics bioclimatiques (BioClimSol, Dépéris, etc) préalable à des interventions sylvicoles (récolte, reboisement, ...), ou sur des analyses de biodiversité (Indice de Biodiversité Potentielle).

Enfin, la Région Centre-Val de Loire apportera un soutien financier au CNPF pour poursuivre ses travaux de cartographie du réseau de desserte forestière. Objectif : optimiser les soutiens aux investissements nécessaires en la matière, et ainsi améliorer à la fois la mobilisation des bois mais



Florent Gallois © CNPF

L'outil BioClimSol développé par le CNPF permet d'établir un diagnostic fin au niveau de la parcelle. Ces résultats suggèrent in fine des recommandations sylvicoles dans un contexte de changement climatique.

aussi faciliter l'intervention des engins de lutte contre les incendies de forêts.

Une animation pour le renouvellement forestier

Grâce au soutien financier de la Région Centre-Val de Loire, le CNPF renforcera ses équipes sur des territoires prioritaires pour aider un plus grand nombre de propriétaires à renouveler leurs forêts.

Cela passera par :

- Un appui à la réalisation de chantiers concertés de mobilisation du bois, en étroite relation avec le réseau des gestionnaires forestiers (experts, coopératives, Gestionnaires Forestiers Professionnels et techniciens indépendants) ;
- Une implication renouvelée pour les actions de DURAMEN, notamment pour l'accompagnement financier des projets de boisement / reboisement (mécénat, France 2030, Label Bas Carbone, ...).

Un premier technicien renforcera les équipes du CNPF en Indre-et-Loire dès septembre pour animer plusieurs de ces actions. D'autres renforts suivront à partir de 2024 sur certains secteurs clefs tels que le Berry ou la Sologne.

Forestiers : impliquez-vous !

Ensemble, faisons vivre ces actions filière

Ce programme ambitieux d'investissement et d'appui au développement forestier ne sera un succès que si propriétaires et gestionnaires forestiers s'emparent de ces actions et les font vivre !

Locomotive, le CNPF IFC seul, même avec le carburant du programme CAP FILIERE de la Région Centre-Val de Loire ne fera pas avancer les choses si personne ne monte dans le train !

L'adhésion de l'ensemble des acteurs de la forêt privée est indispensable pour atteindre les objectifs du CAP Filière Forêt-Bois : les premiers acteurs sont les propriétaires forestiers.

Le renouvellement des forêts, leur adaptation au changement climatique, l'amélioration des pratiques de gestion durable, passent par vos décisions et vos actions !

Ce programme est fait pour vous : sollicitez le technicien local du CNPF IFC ou votre gestionnaire forestier pour étudier les modalités de déclinaison de ces mesures à vos besoins.

Le relai de l'ensemble des gestionnaires forestiers

du Centre Val-de-Loire sera également nécessaire pour rédiger plus de documents de gestion durable, assurer des travaux de desserte forestière, mobiliser plus de bois, ... Une action coordonnée des acteurs du développement forestier et des gestionnaires forestiers devra se mettre en place pour transformer l'essai.

Enfin, certaines actions devront compter sur l'engagement et le regroupement de propriétaires dynamiques, au sein des syndicats, mais aussi et surtout des groupes de progrès, pour mettre en œuvre des opérations de recherche et développement, de transfert de connaissance et de communication auprès du plus grand nombre.

Le CNPF IFC et la Région comptent sur tous les forestiers pour relever l'ambition de ce CAP FILIERE de faire de notre forêt régionale, majoritairement privée, une vraie solution dans l'accompagnement de la transition écologique, économique et sociale de notre société !

Vos contacts

Retrouvez l'ensemble des contacts utiles à la page 12 de la revue : l'équipe technique du CNPF IFC, les groupes de progrès et les syndicats des propriétaires forestiers (Fransylva).

Seine-et-Marne : mobilier urbain en bois local

Un pari filière d'avenir !



1^{er} prix : Songes & Jardins



2^{ème} prix : Le Spationef



3^{ème} prix : SI Architectes

© CAUE 77

En mai 2021, un appel à projets de conception d'éléments de mobilier urbain en bois visait l'utilisation de bois feuillu seine-et-marnais de petite section. Il a été lancé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne (CAEU 77) et la Ville de Trilport avec le soutien de l'Union des Maires de Seine-et-Marne et des fédérations professionnelles de la forêt et du bois. La délégation Île-de-France Centre-Val de Loire du CNPF a également participé à l'opération comme conseil et membre du jury, aux côtés de Fransylva Île-de-France.

Un projet filière d'avenir ?

Cet appel à projets est certainement un premier pas vers une évolution des modes de consommation et des relations entre les utilisateurs et les producteurs/transformateurs de produits bois.

Il est question de (re)créer le lien de l'arbre à la planche.

Ce projet va relancer une dyna-

mique territoriale complète pour l'ensemble de la filière forêt-bois.

En effet, en raison du défaut d'entreprises de transformation associé, à la faible rentabilité de leur gestion sylvicole, les petites forêts privées seine-et-marnaises contribuent difficilement à la production locale de bois. Pour permettre aux multiples propriétaires et aux communes de mieux valoriser cette ressource de proximité, il convenait d'impulser un marché local. En cohérence avec la politique d'aide financière du Département 77, soutenant le développement forestier, cette démarche amorce une synergie d'un réseau de professionnels qui s'appuie sur la richesse forestière du département, le savoir-faire des scieries du territoire et la créativité de designers français.

Un avant-goût créatif

Sur les recommandations du comité technique, il a été décidé de favoriser l'utilisation du bois feuillu de section inférieure à 30 cm de diamètre dans les propositions de mobilier urbain afin de valori-

ser du bois local issu d'éclaircie.

Au total, 27 candidats ont participé à la création d'esquisses de meubles justes et intelligents avec, en ligne de mire, l'objectif d'amorcer une économie pérenne et écologique. Trois concepteurs ont été retenus et classés lors du jury tenu en juin 2022. Grâce à Fibois, ils ont pu présenter en septembre 2022 les maquettes de leur projet, dans le cadre de la Paris Design Week (PDW).

Enfin, lors de l'édition 2023 de la PDW, les concepteurs ont exposé les prototypes taille réelle de leurs éléments de mobilier. La prochaine étape est de coordonner l'apport du bois d'éclaircie seine-et-marnais aux scieries locales pour répondre aux besoins de mobilier des communes du Département, impulsés par le CAUE 77.

Une belle inspiration pour valoriser le savoir-faire de notre filière !

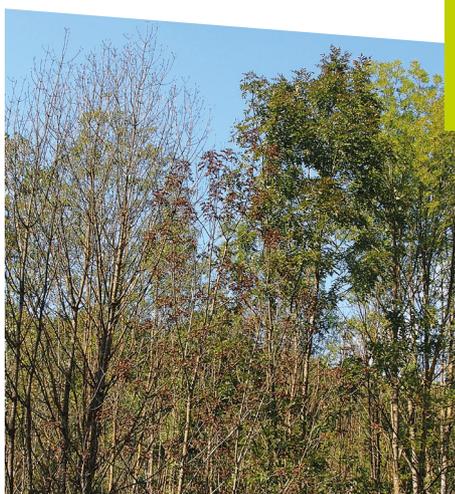
Xavier JENNER

Délégué Île-de-France du CNPF IFC

Le CNPF répond à vos questions techniques !

Écrivez-nous par mail à ifc@cnpf.fr ou par courrier (voir contacts p.12)

Alain Csakvary © CNPF



Je souhaite couper mes frênes fortement atteints par la chalarose, au sein d'une parcelle boisée disposant d'un PSG. Quelles sont les formalités ? Mme. S en Essonne (91).

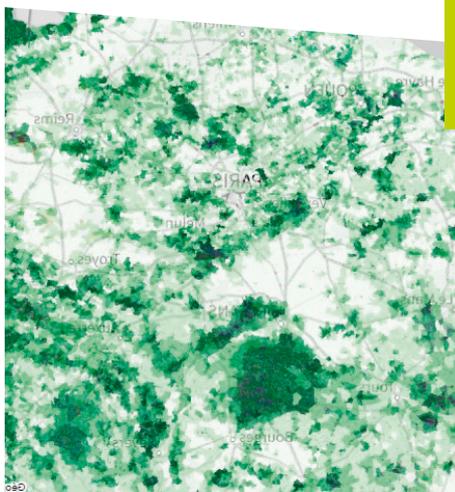
Tout dépend de la gestion programmée pour cette parcelle dans votre Plan Simple de Gestion (PSG). En effet, il sera nécessaire de réaliser une « demande de coupe extraordinaire » si la coupe à pratiquer déroge à ce qui était prévu, soit par :

- Sa nature : l'exploitation des frênes ne doit pas changer le type de coupe indiqué. Par exemple, si une éclaircie était prévue mais qu'une coupe rase est nécessaire : il y a changement de nature de coupe et d'itinéraire de gestion, induisant de faire une demande.
 - Sa quotité : l'intensité de prélèvement ne doit pas être nettement supérieure à ce qui avait été défini. Même exemple, l'éclaircie ne doit pas passer de 15% à 30% du volume.
 - Sa période : la parcelle doit être programmée au tableau annuel des coupes. L'intervention ne doit pas avoir lieu en dehors des + ou - 4 ans admis par rapport à l'année à laquelle elle avait été programmée.
 - Son assiette : l'emprise de la coupe ne doit pas outrepasser la surface affectée pour cette parcelle au PSG.
- En cas de doute, n'hésitez pas à prendre conseil auprès de votre technicien forestier territorial.

Virginie LE MESLE,

Technicienne forestière territoriale - Yvelines, Val d'Oise, Essonne (hors Gâtinais)

© IGN



J'ai entendu parler de l'Observatoire des Forêts françaises, quel est ce nouvel outil ? M. B du Loir-et-Cher (41).

En effet, l'Observatoire des forêts françaises a été lancé le 10 juillet dernier à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Destiné aussi bien aux professionnels qu'au grand public, ce nouveau site web en accès libre propose une information de référence sur les grands enjeux forestiers actuels, ainsi que des cartes et des services innovants pour la connaissance et la gestion des forêts à l'échelle des territoires et dans le contexte de changement climatique. Cinq premières thématiques sont développées telles que la santé des forêts, les incendies, la ressource bois, adaptation au climat et carbone.

L'Observatoire des forêts françaises est un outil porté par les 5 grands acteurs du domaine : l'IGN, le CNPF, l'ONF, France-Bois Forêt et l'OFB. Il a pour vocation de constituer un centre de partage et de production de données indispensables pour le pilotage des forêts françaises, en rassemblant les expertises et les connaissances sur la forêt. Il offre également des services numériques, précieux pour l'aide à la décision publique : la forêt de mon territoire, la carte interactive, l'annuaire des acteurs. Rendez-vous sur foret.ign.fr

Léa BOUBET,

Responsable développement forestier territorial CNPF IFC

Vos contacts

Équipe technique CNPF IFC

CNPF - Île de France et Centre-Val de Loire :
02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr
Île de France : Xavier JENNER - 01 39 55 25 02
Cher : David HOUMEAU
07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr
Eure-et-Loir : Laurence PLAIGE
06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr
Indre : Bruno JACQUET
06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr
Indre-et-Loire : Franck MASSÉ
06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr
Sologne sud et Loir-et-Cher est :
Clément DESCHAMPS
06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr
Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :
Evaëlle BOURDAIS
06 14 52 88 40 - evaelle.bourdais@cnpf.fr
Loiret nord : Thomas VARQUET
06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr
Loiret nord : Constant GAUBERT
06 18 58 40 50 - constant.gaubert@cnpf.fr
Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :
Virginie le MESLE
06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr
Seine-et-Marne : Raphaël TREMBLEAU
06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr
Mathis LEROY - 06 62 44 51 27
mathis.leroy@cnpf.fr
Formation à la Gestion Forestière (FOGEFOR) :
Jérôme ROSA - 06 14 52 88 65 - fogeforducentre@cnpf.fr

Groupes de progrès

CETEF du Berry : Adrien DURIAUX - 06 88 57 14 06
GVF d'Eure et Loir : Denis GOISQUE
02 37 24 46 90
CETEF Perche et Beauce : Pierrick COCHERY
01 34 83 19 44
CETEF de l'Indre : Lucie TALLIER
02 54 61 61 45
CETEF de Touraine : Franck MASSÉ
06 14 52 88 52
GDF du Loir-et-Cher : Hubert DÉSIRÉ
06 70 76 22 56 - 02 54 55 20 00
GEDEF Loiret-Sologne : 06 43 66 06 55
Peuplier Centre-Val de Loire : Franck MASSÉ
02 47 48 37 90
Chambre d'agriculture Île-de-France :
François QUAGNEAUX - 01 39 23 42 43
GDF d'Île-de-France : Raphaël TREMBLEAU
06 03 71 89 92



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Le CNPF IFC vous invite à
recycler votre revue !

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre :



Dates Lieux Réunions de septembre à décembre 2023

Dates	Lieux	Réunions de septembre à décembre 2023
Vendredi 08 Septembre	Cher	Apprécier l'équilibre forêt-gibier, découvrir la méthode « Brossier-Pallu »
Samedi 9 Septembre	Indre	Renouveler ses peuplements naturellement ou par plantation : quels itinéraires de gestion jusqu'à la première éclaircie ?
Lundi 18 Septembre	Indre-et-Loire	Renouveler ses peuplements arrivés à maturité : méthodes, choix des essences, pression du grand gibier
Vendredi 22 Septembre	Yvelines	Trucs et astuces pour bien gérer et entretenir sa petite propriété boisée
Vendredi 13 Octobre	Loiret	Réunion inter-technique : Apprécier l'équilibre forêt-gibier, appliquer la méthode « Brossier-Pallu »
Vendredi 27 Octobre	Loir-et-Cher	Diagnostiquer l'état de santé des pins à l'aide de la méthode « ARCHI »
Vendredi 10 Novembre	Loiret	Réussir sa plantation, préconisations et précautions
Samedi 18 Novembre	Cher	Quand et comment renouveler ses peuplements ?
Jeudi 30 Novembre et Vendredi 01 Décembre	Seine-et-Marne	Formation à l'utilisation de la tronçonneuse

Réunions gratuites, inscription obligatoire.
Programme complet & invitations aux réunions
disponibles sur ifc.cnpf.fr



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain